

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2018

Rappel ordre du jour :

Approbation des statuts de la CAPCA pour intégrer la compétence GEMAPI
Adoption du compte de gestion de la trésorerie- commune 2017
Adoption du compte administratif – commune 2017
Affectation du résultat -commune 2017
Présentation des observations de la chambre régionale des comptes de la CAPCA.
Questions Diverses

PRESENTS : BASSET Catherine - REYNAUD Daniel - VERNET Sébastien - CHAPUS Bernard
MARCON Denis – ROMESTANT Philippe -LAFOND MAX
ABSENTS EXCUSÉS : CROZIER David

Mr le Maire ouvre la séance à 20h00

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil est approuvé à l'unanimité.

OBJET : Approbation des statuts de la CAPCA pour intégrer la compétence GEMAPI

La loi de modernisation de l'action Publique Territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, modifiée par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015, crée une nouvelle compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre : la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La compétence GEMAPI devenant obligatoire au 01.01.2018, il convient dès lors d'approuver les nouveaux statuts de la CAPCA pour y intégrer cette nouvelle compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération.

OBJET : Adoption du compte de Gestion de la Trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Considérant que M. Le Percepteur de Privas a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte de gestion 2017 à l'unanimité.

OBJET : Adoption du compte administratif – commune 2017

M.VERNET Sébastien, adjoint au maire, présente le compte administratif 2017 de la commune. Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, Considérant que Max LAFOND, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M.VERNET, adjoint au Maire, pour le vote du Compte Administratif,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le Compte Administratif 2017, arrêté comme suit :

<i>En euros</i>	Dépenses	Recettes	Résultat d'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	207 432.08	243 341.96	35 909.88	
Report		278 972.05		
TOTAL	207 432.08	522 314.01		314 881.93
Investissement	142 300.31	139 500.74	- 2799.57	
Report	-41 541.10			
TOTAL	183 841.41	139 500.74		-44 340.67

Après avoir quitté la séance, le Maire n'ayant pas pris part au vote, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Administratif 2017.

OBJET : Affectation du résultat – commune 2017

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats Reportés	0	278 972.05	41 541.10	0	41 541.10	278 972.05
Opérations exercice	207 432.08	243 341.96	142 300.31	139 500.74	349 732.39	382 842.70
TOTAUX	207 432.08	522 314.01	183 841.41	139 500.74	391 273.49	661 814.75
Résultats de clôture		314 881.93	44 340.67			270 541.26
Résultats de clôture après RAR		314 881.93	44 340.67			270 541.26

Considérant l'excédent de fonctionnement de 314 881.93 Euros, et le déficit d'investissement de 44 340.67 Euros, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'affecter les sommes de manière suivante :

44 340.67 Euros au compte 001 Déficit d'investissement reporté

44 340.67 Euros au compte 1068 Autres réserves

270 541.26 Euros au compte 002 Excédent fonctionnement reporté

OBJET : Présentation des observations de la chambre régionale des comptes de la CAPCA

Chaque conseillers ayant reçu copie de ces observations avant le conseil, chacun à pu s'exprimer sur la gestion des comptes de la CAPCA et un débat s'est tenu lors de l'assemblée ordinaire du Conseil Municipal.

Questions diverses

Démissions :

Présentation des démissions de Mme ALBERT Laurence et de Mme RODRIGUEZ Fabienne.
Le Maire a reçu chacune des conseillères démissionnaires et a accepté leurs démissions.

Camion pizzas :

Refus de la demande reçue en mairie de l'implantation d'un nouveau camion pizzas sur la commune, un véhicule venant déjà le mardi et un point chaud devant ouvrir à l'ancienne mairie.

Commissions communales et intercommunales :

Suite au démissions, un point est fait sur les différents commissions.

Achat bande de terrain FERMENAS

En vue d'élargir la chaussée la mairie souhaite racheter une bande de terrain située à FERMENAS le long de la voie communale.

Une promesse de vente a été envoyée à chaque propriétaires.

P.L.U.

Le bureau d'études a rencontré individuellement les élus en mairie le 28.02.2018.

Eglise

Suite aux dégâts d'intempéries d'octobre 2017, deux devis ont été reçus en mairie.

Le Conseil en a retenu un et la transmet à l'assurance.

Une réponse écrite sera transmise à la paroisse.

Des travaux seront nécessaires à l'entrée de l'église pour la mise aux normes obligatoires des Etablissements Reçevant du Public.

Aire de jeux

Projet d'implantation d'une aire de jeux sous la salle polyvalente.

Une commission se réunira pour choisir le matériel implanté, voir les normes à respecter et ajouter la pose de bancs.

Voirie

La commission a fait le tour de la commune cette semaine pour recenser les différents travaux à prévoir.

Après le chiffrage par le maitre d'œuvre, une consultation des entreprises sera réalisée.

Un état des lieux des ouvrages d'art (ponts) de la commune sera effectué dans l'année afin de choisir les priorités.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire
Max LAFOND

